ABC LOK
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 11 RUE CHARCOT
93150 LE BLANC-MESNIL
908 851 512 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier novembre,
A 10 heures,

Monsieur Joseph Veli Pala,

Associé unique et Président de la société ABC LOK,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels clos au 30/11/2023, constate à ce jour que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à la hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, conformément aux dispositions des articles L.223-42 et R. 123.66 du Code de Commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Joseph Veli Pala,

